

**AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Un enfants de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus.

Un enfants de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.



L'information particulièrement importante contenue dans le présent *Guide du conducteur* est identifiée par les symboles suivants:



Ce symbole d'avertissement de sécurité avertit d'un risque de blessure.



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VTT EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE. Une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles, si vous ne conduisez pas prudemment.

Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent *Guide du conducteur*, du *Guide de sécurité* et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.**

Conserver le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* dans le véhicule en tout temps.



AVERTISSEMENT

Les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les mêmes capacités physiques ni le même jugement. **Certains enfants ne sont peut-être pas en mesure de conduire un VTT de façon sécuritaire.**

Les parents devraient toujours superviser leur enfant lorsqu'il/elle conduit le VTT.

Les parents devraient permettre à leur enfant d'utiliser le VTT de façon continue **SEULEMENT** s'ils déterminent qu'il/elle possède les aptitudes nécessaires pour conduire le véhicule en toute sécurité.

Un adulte devrait toujours superviser toute personne de moins de 16 ans qui utilise ce VTT (catégorie Y).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par Bombardier Motor Corporation of America. Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc. ou de ses filiales:

BOMBARDIER®
QUEST^{MC} 50

DS50^{MC}
QUEST^{MC} 90 à 4 temps

DS90^{MC}

DS90^{MC} à 4 temps

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter pour avoir fait l'achat d'un tout nouveau véhicule tout-terrain (VTT) Bombardier de catégorie Y (modèle pour jeunes). Vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires VTT Bombardier autorisés disposés à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a effectué les derniers réglages. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué l'utilisation, l'entretien et les aspects de sécurité du véhicule; nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation VTT* approprié.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie afin de nous la faire parvenir à des fins administratives. Dès que nous recevons cet enregistrement, nous accusons réception en vous envoyant une carte de garantie dans les jours qui suivent. Vous devez utiliser cette carte lors d'une réparation sous garantie ou d'un rappel sécuritaire.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec notre Centre d'assistance à la clientèle si vous avez un problème et qu'il est impossible d'y remédier par l'entremise de votre concessionnaire autorisé de VTT Bombardier.

Ce guide a été traduit de l'anglais. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a prééminence.

L'information ainsi que les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter toutefois que Bombardier Inc. poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements tardifs, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. Bombardier se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Les illustrations de ce document représentent des constructions types des différents ensembles, et peuvent ne pas reproduire tous les détails ni la forme exacte des pièces. Elles montrent toutefois des pièces dont la fonction est identique ou semblable.

L'utilisation des termes DROIT et GAUCHE dans ce document s'emploie toujours par rapport à la position de conduite (en étant assis sur le VTT).

Les caractéristiques sont exprimées en unités SI (métriques), et sont suivies de l'équivalent en unités américaines ou SAE entre parenthèses. Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'être très précis, certaines conversions sont arrondies par souci de simplicité.

On recommande d'utiliser des composants de rechange et des accessoires d'origine Bombardier. Ces derniers sont spécialement conçus pour votre véhicule et fabriqués de manière à rencontrer les normes de qualité établies par Bombardier.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les opérations d'entretien et de réparation, on peut se procurer un *Manuel de réparation*.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

AVIS	4
Avis aux parents	4
MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	6
AVERTISSEMENTS D'UTILISATION	9
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003	36
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: VTT BOMBARDIER® 2003	39
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES	42
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES	44
IDENTIFICATION DE VOTRE VTT	46
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	46
Emplacement du numéro d'identification du moteur	46
COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS	47
1) Manette d'accélérateur	49
2) Vis de limiteur de régime	49
3) Manette de frein avant	50
4) Manette de frein arrière	50
5) Loquet de frein	50
6) Interrupteur d'arrêt du moteur	51
7) Bouton de démarrage	51
8) Indicateur de point mort	52
9) Interrupteur d'allumage	52
10) Levier d'étrangleur	52
11) Bouchon de réservoir de carburant	53
12) Robinet de carburant	53
13) Repose-pied	54
14) Bouton de loquet de siège	55
15) Fusible	55
16) Pédale de changement de vitesse	56
17) Pédale de démarrage	56

LIQUIDES	57
Carburant	57
Niveau de carburant	57
Huile à moteur.....	57
Batterie.....	59
PÉRIODE DE RODAGE	60
Moteur.....	60
Courroie.....	60
Révision-10 heures.....	60
VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION.....	61
CONSIGNES D'UTILISATION	62
Généralités	62
Démarrage à froid.....	62
Démarrage à chaud	63
Pour arrêter le moteur.....	63
Changement de vitesse de transmission.....	63
OPÉRATIONS SPÉCIALES	65
Moteur noyé.....	65
Surchauffe du moteur	65
Entretien d'après-utilisation.....	65
Capotage	65
Submersion du véhicule.....	65
Entreposage et préparation présaisonnnière.....	66
TABLEAU D'ENTRETIEN	67
ENTRETIEN	69
Moteur/transmission	69
Filtre à air.....	70
Système électrique	72
Groupe d'entraînement.....	73
Systèmes de direction/de commande.....	74
Suspension.....	75
Freins.....	75
Carrosserie et châssis	76
TRANSPORT	77
Transport	77
DIAGNOSTIC DES PANNES	78
FICHES TECHNIQUES	81
GUIDE SI.....	85
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....	86
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	87

AVIS

Le présent *Guide du conducteur*, ainsi que le *Guide de sécurité*, ont pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur ainsi que l'adulte qui supervisera l'enfant à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Le présent *Guide du conducteur* fait usage des symboles suivants.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une pièce si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire pour effectuer correctement une opération.

Bien que la simple lecture de ces messages n'élimine pas le danger, la compréhension et la mise en pratique de ces messages favorisent une utilisation sécuritaire du véhicule tout-terrain (VTT).

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est bon de connaître certains principes de base qu'il FAUT observer aux commandes d'un tel véhicule.

Ce VTT est un modèle pour enfants. Il a été conçu pour atteindre les vitesses suivantes:

- La vitesse maximale du DS50 est restreinte à 16 km/h (10 MPH).
- La vitesse maximale du DS90 est restreinte à 24 km/h (15 MPH).

Avis aux parents

Revoir le présent *Guide du conducteur* avec tous les utilisateurs du VTT.

Avant de permettre aux enfants de conduire le VTT, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du VTT, lisez attentivement le présent *Guide du conducteur*, accordez une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit et revoyez tous ces éléments avec les enfants avant de leur permettre de conduire le VTT.

Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de DS50 ni de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus.

Un enfant de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de DS90 ni de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.

Rappelez-vous toujours que votre approche sécuritaire influencera l'enfant.

LE PRÉSENT GUIDE DEVRAIT DE-
MEURER DANS LE VTT LORS D'UNE
REVENTE.

AVERTISSEMENT

Un VTT n'est pas un jouet.

Les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les mêmes capacités physiques ni le même jugement. Certains enfants ne sont peut-être pas en mesure de conduire un VTT en toute sécurité.

Les parents devraient toujours superviser leur enfant lorsqu'il ou elle conduit le VTT.

Les parents devraient permettre à l'enfant d'utiliser le VTT de façon continue **seulement** s'ils déterminent qu'il ou elle possède les aptitudes pour conduire le VTT en toute sécurité.

Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire de VTT sans être supervisé en tout temps par un adulte. Personne ne devrait permettre à un enfant d'utiliser un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes, la force et le jugement pour le conduire en toute sécurité.

Bombardier recommande que tous les conducteurs de VTT suivent un cours de formation. Pour plus de détails sur la sécurité et les cours de formation, voir un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier ou encore appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535 poste 227.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

UN VTT N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.

Il faut prendre les précautions qui s'imposent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine telles que la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on omet de se conformer à ces instructions:

⚠ Lire attentivement le présent *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* et toutes les étiquettes en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites.

⚠ Ne jamais utiliser un VTT sans les instructions qui s'imposent. **Suivre un cours de formation.** Les débutants devraient s'inscrire à un cours de formation donné par un instructeur reconnu. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les cours de formation les plus près ou appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227.

⚠ Il est important de toujours respecter l'âge prescrit.

- Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 50 cc ou plus.
- Un enfant de moins de 12 ans ne devrait jamais conduire de VTT muni d'un moteur de 70 cc ou plus.

⚠ Un enfant de moins de 16 ans ne devrait jamais conduire un VTT de catégorie Y (modèle pour enfants) sans être supervisé par un adulte. Un enfant ne devrait jamais utiliser de VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes pour le conduire en toute sécurité.

⚠ Ne jamais transporter un passager sur un VTT.

⚠ Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

⚠ Ne jamais utiliser un VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier.

⚠ Ne jamais utiliser un VTT sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux au moyen de verres de protection ou d'une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.

⚠ Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

⚠ Ne jamais conduire à des vitesses excessives. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres types de cascades.

⚠ Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

- ⚠ Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.
- ⚠ Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Toujours faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.
- ⚠ Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle d'un VTT sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.
- ⚠ Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à des vitesses excessives.
- ⚠ Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour son niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- ⚠ Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- ⚠ Toujours descendre une pente et freiner de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférer son poids en amont du VTT. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- ⚠ Toujours procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule commence à rouler vers l'arrière en escaladant une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente. Advenant un calage ou si le véhicule est entraîné vers l'arrière, faire appel à la méthode de freinage spéciale décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Descendre en amont du véhicule ou sur le côté si celui-ci est orienté bien droit vers le haut de la pente. Tourner le VTT et y remonter en procédant de la façon décrite dans le présent guide.

- ⚠ Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des arbres abattus. Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour négocier des obstacles.
- ⚠ Toujours procéder avec soin si le véhicule patine ou glisse. On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- ⚠ Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- ⚠ Toujours s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- ⚠ Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur*. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent *Guide du conducteur*.
- ⚠ Ne jamais modifier un VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu.
- ⚠ Ne jamais charger ce VTT ni transporter ou tirer une charge. Ce VTT n'a pas été conçu pour tirer des objets.
- ⚠ **POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN VTT**, communiquer avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887, ou au Canada, avec le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 (613) 739-1535, poste 227, ou encore avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour savoir où se tiennent les formations les plus près de chez soi.

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

AVERTISSEMENT



V00A0AQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions prescrites.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans les situations variées et sur divers types de terrain.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre le cours de formation certifié offert par Bombardier Inc. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Pour de plus amples renseignements sur le cours de formation, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT ou appeler Bombardier Inc. au 1 (819) 566-3366.



V00A19Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On déconseille aux enfants n'ayant pas l'âge minimal recommandé de conduire un VTT afin d'éviter les risques de blessure ou de décès.

Même si un enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire un VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'entraîner dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Un enfant de moins de 6 ans ne devrait jamais conduire de VTT.

Le DS50 est conçu pour des enfants de 6 ans ou plus; quant au DS90, ils sont conçus pour des enfants de 12 ans ou plus.

Aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT de catégorie «Y» (modèle pour enfants) sans être supervisé par un adulte.

Les adultes ne devraient jamais laisser un enfant utiliser un VTT de façon continue si elle ou il ne possède pas les aptitudes pour le conduire en toute sécurité.



V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Transport d'un passager sur ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter un passager. Le siège allongé doit permettre au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Il n'est pas conçu pour transporter des passagers.

AVERTISSEMENT



V00A03Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus du VTT ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur de telles surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.



V00A04Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route recouverte de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser un VTT sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.



V00A06Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans porter un casque de motocycliste approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation du véhicule sans porter un casque de motocycliste approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans porter des verres de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.

L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque de motocycliste approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter :

- des verres de protection ou une visière
- des gants
- des bottes
- une chemise ou une veste à manches longues
- un pantalon.



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement pourrait en souffrir grandement.

Votre vitesse de réaction pourrait être plus lente.

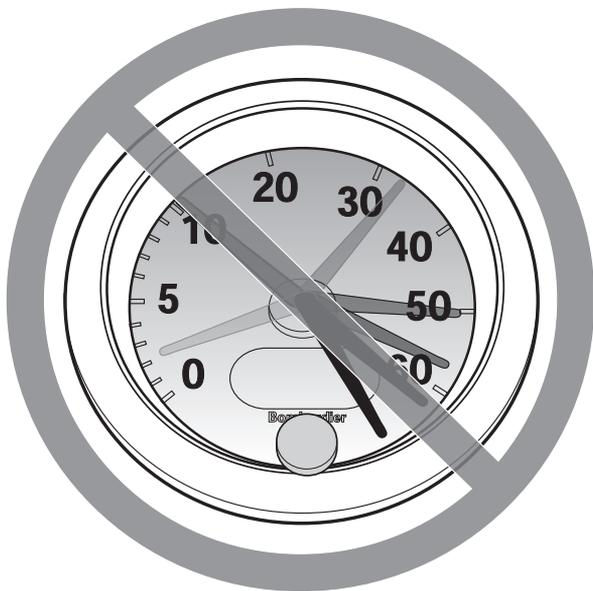
Votre sens de l'équilibre et votre perception pourraient en souffrir.

Un accident pourrait en résulter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à des vitesses excessives.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.



V00A09Q

DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.
Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Toujours suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0B0

DANGER POSSIBLE

Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

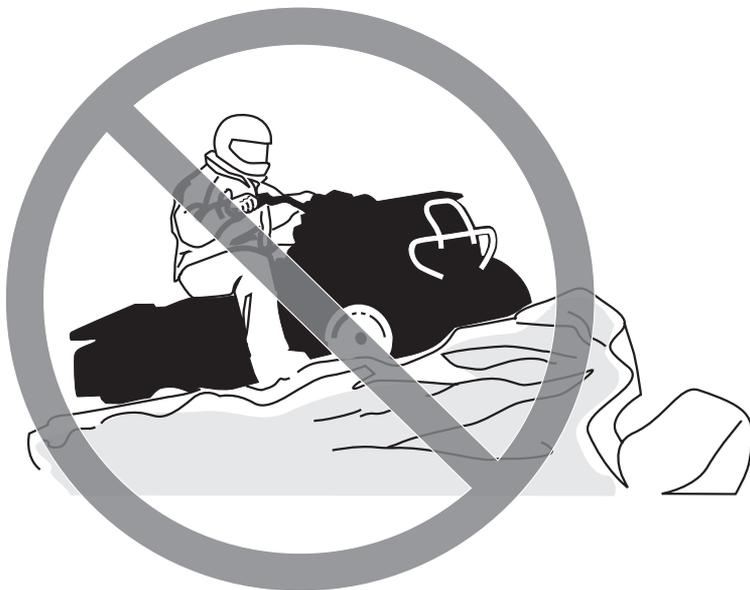
CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds du VTT lorsque celui-ci est en marche.

AVERTISSEMENT



V00A0CQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent en utilisant le VTT en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

AVERTISSEMENT



V00A0DQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être extrêmement prudent lors d'une utilisation sur des terrains très accidentés, glissants ou friables.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ni friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur de tels terrains.

Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.



V00A0EQ

DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à des vitesses excessives.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.



V00A0FQ

DANGER POSSIBLE

Méthode d'escalade inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours escalader une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant d'escalader une pente.

Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer trop brusquement et ne jamais changer de rapport de façon trop soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.



V00A0GQ

DANGER POSSIBLE

Méthode inadéquate de descente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre une pente de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et dans le *Guide de sécurité*.

REMARQUE: Une technique de freinage spéciale s'impose lorsqu'on descend une pente.

Toujours vérifier soigneusement le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

AVERTISSEMENT



V00A0HQ

DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline:

Toujours procéder de la façon prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables.

Transférer son poids en amont sur le VTT.



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport prescrit et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule perd sa vitesse en marche avant:

Garder son poids en amont.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Si le véhicule commence à rouler vers l'arrière:

Garder son poids en amont.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule roule vers l'arrière.

Serrer graduellement le frein avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Débarquer en amont du véhicule ou sur le côté si le véhicule est orienté bien droit vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et remonter sur ce dernier en procédant de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0JQ

DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision. Pourrait provoquer un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des arbres abattus.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, toujours procéder de la façon décrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0KQ

DANGER POSSIBLE

Dérapage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du VTT.

Le VTT peut également revenir en traction de façon inattendue, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

On doit apprendre à contrôler de façon sécuritaire un VTT qui dérape ou qui glisse en pratiquant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes, comme la glace, conduire lentement en faisant preuve de prudence afin de réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.



V00A0LQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant rapide.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant mener à un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on prescrit dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.

Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds.

Il est important de se rappeler que des freins humides présentent une efficacité réduite. Essayer les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.



V00A0MQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate en marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait entraîner des blessures graves.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans les pneus prescrits ou dont les pneus présentent une pression inadéquate ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats sur ce VTT ou l'utilisation du VTT avec des pneus présentant une pression inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans le présent *Guide du conducteur* de ce véhicule.

Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité*.



V00A0NQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un VTT ayant subi des modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou une modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, entraîner un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce VTT en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être des composants d'origine Bombardier, ou l'équivalent, conçus pour ce VTT, et l'installation et l'utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

AVERTISSEMENT



V00A0PQ

DANGER POSSIBLE

Surcharge du VTT, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et entraîner ainsi un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais charger ce VTT ni tirer une charge.

⚠ AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux peut mener à des explosions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ni dangereux.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») et, aux États-Unis, Bombardier au nom de BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA (BMCA), garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER bénéficient de la même garantie que le VTT.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHÉTEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER autorisé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BOMBARDIER.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER. Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
VTT DE BOMBARDIER
CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE
VALCOURT (QUÉBEC)
JOE ZLO
Tél.: (819) 566-3366

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: VTT BOMBARDIER® 2003

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») garantit ses VTT BOMBARDIER 2003 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du VTT BOMBARDIER 2003 bénéficient de la même garantie que le VTT.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux VTT BOMBARDIER 2003 achetés en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits VTT BOMBARDIER dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- Ingestion d'eau ou de neige;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a) L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER ou avec un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b) BOMBARDIER ou un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b) Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Q: Pourquoi mon véhicule doit-il être enregistré à l'usine? Car, en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

R: *L'enregistrement est très important et votre concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier se doit d'enregistrer votre véhicule auprès de Bombardier Inc. Vous devez vous assurer que la carte d'enregistrement a été envoyée. Cela vous permettra:*

- a) de faire effectuer un travail sous garantie chez n'importe quel concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier en Amérique du Nord. La simple présentation de votre carte d'enregistrement lui fournit tous les renseignements nécessaires pour remplir les formulaires de réclamation de garantie.*
- b) d'être avisé par Bombardier advenant un rappel de votre véhicule ou une campagne de garantie particulière.*
- c) d'être contacté plus rapidement par les autorités policières, dans le cas d'un vol, si elles retrouvaient votre véhicule.*

Q: Pourquoi mon véhicule tout-terrain doit-il être immatriculé?

R: *Il est nécessaire d'immatriculer un véhicule tout-terrain pour deux raisons: premièrement, dans plusieurs provinces ou États, il est obligatoire d'immatriculer un véhicule tout-terrain, au même titre qu'une automobile; deuxièmement, les ministères concernés se servent d'une partie des frais d'immatriculation pour entretenir les sentiers et en créer de nouveaux.*

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de mon véhicule?

R: *Dans le Guide du conducteur fourni avec le véhicule au moment de sa livraison.*

Q: La garantie peut-elle devenir nulle si je n'utilise ou n'entretiens pas mon véhicule neuf exactement comme l'indique le *Guide du conducteur*?

R: *La garantie d'un véhicule neuf ne peut devenir nulle si un concessionnaire autorisé a effectué la vérification de prélivraison. Toutefois, si un bris ou une panne survient à la suite d'une utilisation ou d'un entretien non conforme au Guide du conducteur, CE bris ou CETTE panne ne sera pas couvert(e) par la garantie. Il en est de même pour les opérations effectuées par le client comme les vidanges d'huile et les changements de filtre à huile, et surtout les opérations de mise au point comme dans le cas du carburateur.*

Q: Pourriez-vous donner quelques exemples d'usage anormal, de négligence ou d'abus qui peuvent toucher la garantie limitée?

R: *Ce sont là des termes généraux dont le sens, dans certains cas, se recoupe. Pour être plus précis, mentionnons les exemples suivants: fonctionnement du véhicule jusqu'à épuisement de l'huile, bris d'une pièce causé par l'utilisation du véhicule lorsqu'une autre pièce était cassée ou endommagée, etc. Pour toute question relative au fonctionnement ou à l'entretien de votre véhicule, bien vouloir consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.*

- Q: Quels sont les frais qui reviennent au client pendant la période de garantie?
- R: Tous les frais provenant de l'entretien normal du véhicule, des réparations non couvertes par la garantie, d'accidents, de collisions, de même que le coût de l'huile et des bougies, ainsi que les dommages indirects, comme le stipule la garantie.*
- Q: Les pièces de rechange d'origine Bombardier utilisées lors de réparations sous garantie sont-elles également couvertes par la garantie limitée?
- R: Oui, toute pièce d'origine Bombardier installée lors d'une réparation sous garantie par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier est couverte jusqu'à expiration de la garantie du véhicule.*
- Q: Si je vends mon véhicule pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la garantie limitée?
- R: Oui, pourvu que la revente ait déjà été enregistrée auprès du fabricant.*
- Q: Comment puis-je obtenir de l'aide, advenant un problème?
- R: Votre concessionnaire autorisé de VTT ainsi que Bombardier Inc. sont particulièrement soucieux de votre satisfaction et de votre sécurité en tant qu'acheteur d'un produit Bombardier. Normalement, tout problème qui pourrait survenir relativement à l'achat ou à l'utilisation de votre véhicule sera réglé par le Service après-vente ou le Service des ventes, chez votre concessionnaire autorisé. Toutefois, il est bien évident qu'en dépit des meilleures intentions de chaque personne en cause, certains malentendus peuvent parfois se produire. Il arrive souvent que les plaintes résultent d'un problème de communication et l'un des gérants saura alors régler promptement la question. Si le problème a déjà été soumis au gérant des ventes ou au gérant de service, communiquez avec le propriétaire de la concession ou son directeur administratif.*

Il nous fait toujours plaisir de recevoir vos commentaires en ce qui concerne les VTT de Bombardier.

Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.



NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.



NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.



NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE STUPÉFIANTS OU D'ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE.
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

XXX XXX XXX

V01M01Z

Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers. Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.

704 900 006

V01M07Z

Étiquette 3

⚠ AVERTISSEMENT



Si vous avez moins de 6 ans, la conduite de ce VTT représente un risque accru de **BLESSURES GRAVES** ou de **DÉCÈS**

NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 6 ans.

704 900 316

V05M02Y

DS50

⚠ AVERTISSEMENT



Si vous avez moins de 12 ans, la conduite de ce VTT représente un risque accru de **BLESSURES GRAVES** ou de **DÉCÈS**

NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 12 ans.

704 900 317

V05M03Y

DS90 ET DS90 À 4 TEMPS

Étiquette 4

⚠ AVERTISSEMENT

UNE PRESSION INADÉQUATE DES PNEUS OU UNE SURCHARGE PEUVENT PROVOQUER UNE PERTE DE CONTRÔLE

UNE PERTE DE CONTRÔLE PEUT MENER À DE GRAVES BLESSURES OU À LA MORT

PRESSION DES PNEUS
Établie lorsque les pneus sont à froids:

DS50

- Recommandée	Avant	55 kPa	8,0 lbf/po ²
	Arrière	55 kPa	8,0 lbf/po ²
- Minimum	Avant	41 kPa	6,0 lbf/po ²
	Arrière	41 kPa	6,0 lbf/po ²

- Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.

NE JAMAIS CHARGER CE VÉHICULE

- Le fait de charger ce véhicule pourrait nuire à la stabilité et à la maniabilité du VTT et pourrait se traduire par une perte de contrôle. Une perte de contrôle peut mener à de **GRAVES BLESSURES** ou à la **MORT**

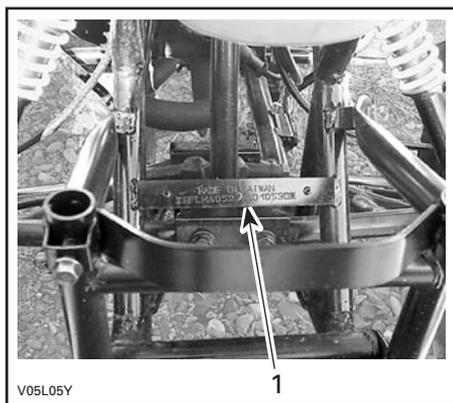
704 900 318

V05M04Y

IDENTIFICATION DE VOTRE VTT

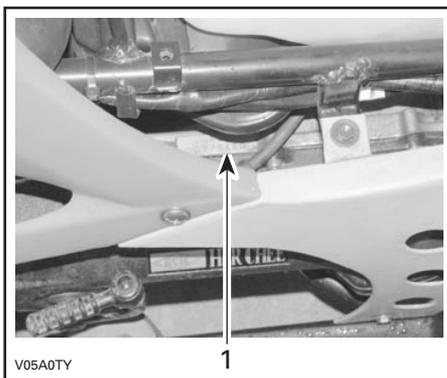
Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre véhicule (moteur et châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier Inc. ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule



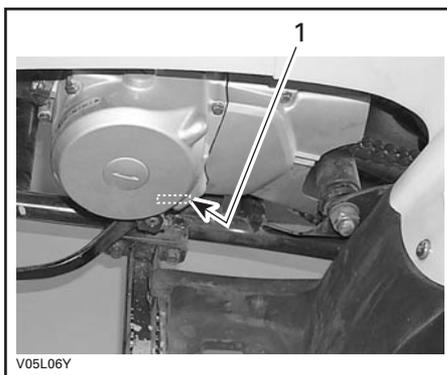
1. N.I.V. (numéro d'identification du véhicule)

Emplacement du numéro d'identification du moteur



MODÈLES À 2 TEMPS

1. N.I.M. (numéro d'identification du moteur)



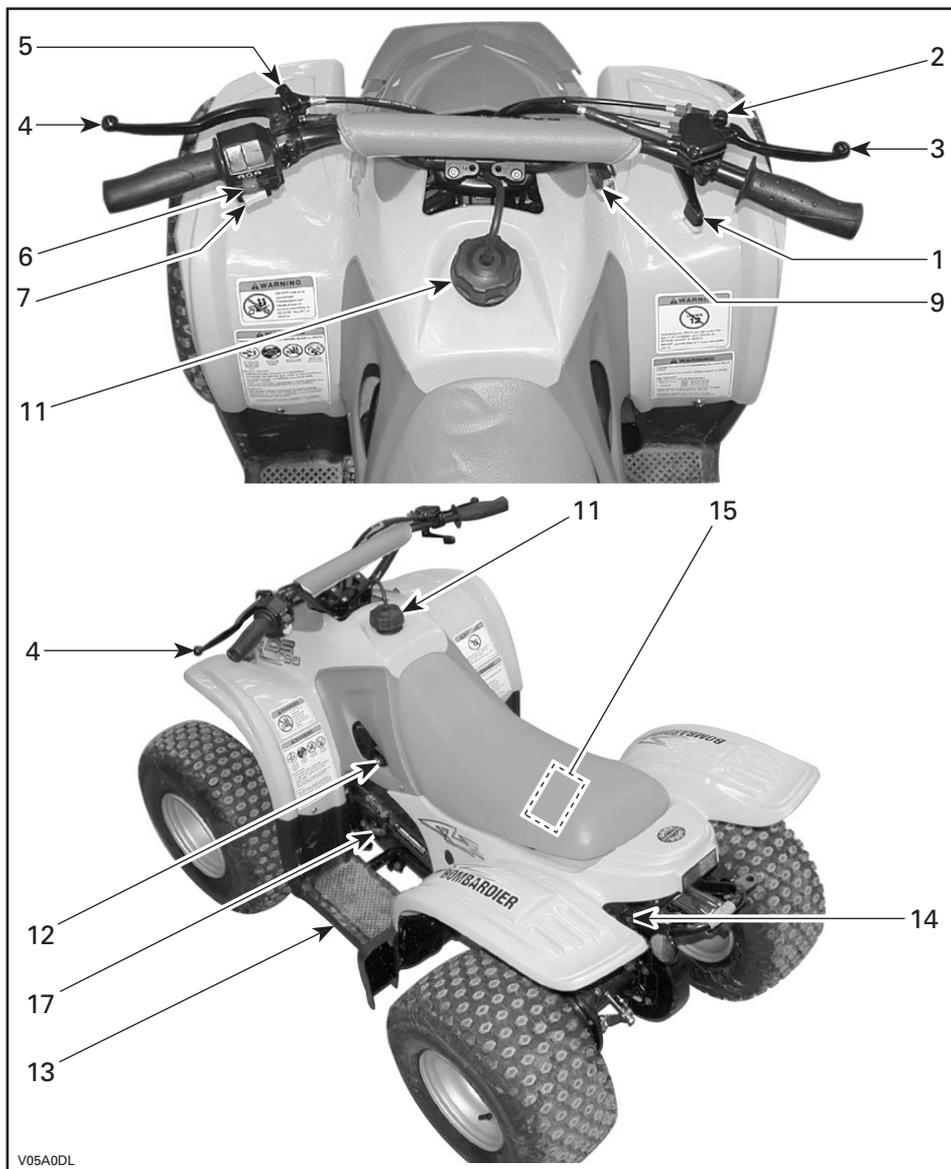
MODÈLES À 4 TEMPS

1. N.I.M. (numéro d'identification du moteur)

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS

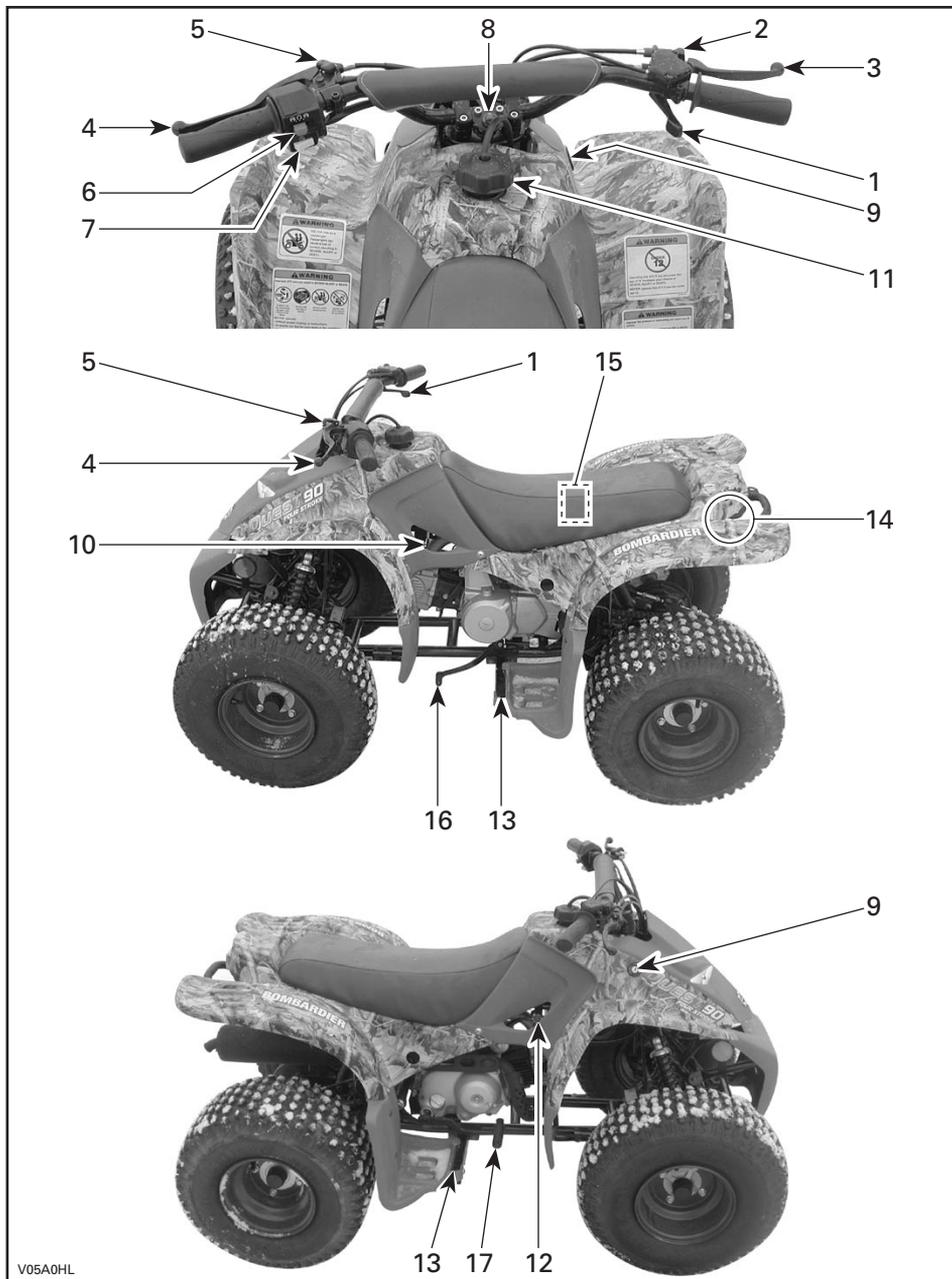
REMARQUE: Certains instruments, équipements ou commandes sont offerts en option.

Modèles DS50 et DS90



V05A0DL

Modèle DS90 à 4 temps



V05A0HL

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

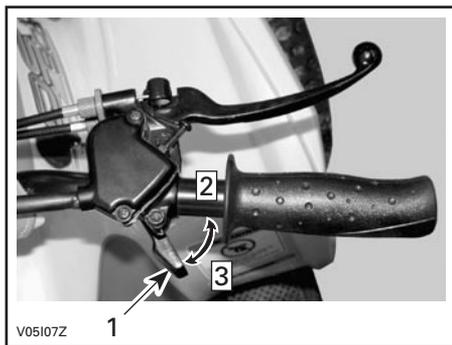
Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

REMARQUE: Cette section présente les fonctions de base des différentes commandes de votre VTT. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section INSTRUCTIONS D'UTILISATION du présent *Guide du conducteur* ainsi que le *Guide de sécurité*.

1) Manette d'accélérateur

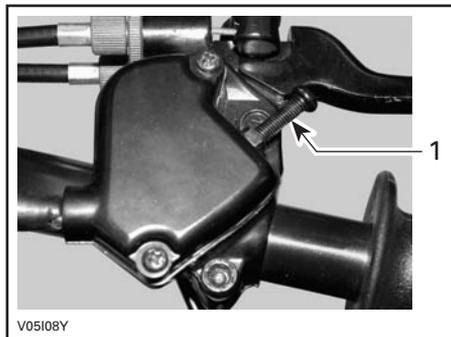
Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, elle fait monter le régime moteur, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

2) Vis de limiteur de régime



1. Vis de limiteur de régime

Située du côté droit du guidon. À l'aide des outils appropriés, on peut réduire le régime du moteur en serrant cette vis, et l'augmenter en desserrant la vis.

Modèle DS50

Les véhicules sont réglés en usine pour que leur vitesse maximale soit restreinte à 16 km/h (10 MPH).

ATTENTION: Afin de ne pas perdre de vue le réglage original, les adultes doivent mesurer la longueur de la vis avant d'apporter tout changement.

À l'aide des outils appropriés, les adultes peuvent desserrer la vis de limiteur de régime pour que le VTT atteigne une vitesse maximale de 24 km/h (15 MPH).

Modèles DS90 et DS90 à 4 temps

Les véhicules sont réglés en usine pour que leur vitesse maximale soit restreinte à 24 km/h (15 MPH).

À l'aide des outils appropriés, les adultes peuvent desserrer la vis de limiteur de régime pour que le VTT atteigne une vitesse maximale de 48 km/h (30 MPH).

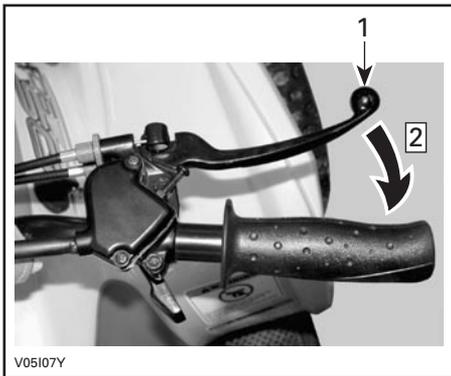
⚠ AVERTISSEMENT

Les adultes devraient toujours restreindre la vitesse maximale du VTT en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler le limiteur de régime.

3) Manette de frein avant

Cette manette est située sur le côté droit du guidon. Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

Consulter la remarque sous la rubrique MANETTE DE FREIN ARRIÈRE pour de plus amples informations.



1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Manette de frein arrière

Cette manette est située sur le côté gauche du guidon. Lorsqu'on la presse, on actionne les freins. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

REMARQUE: Comme c'est le cas pour les autres véhicules sur roue, le poids du véhicule se transfère aux roues avant lors d'un freinage. Pour une meilleure efficacité de freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant, ce qui influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsqu'on freine vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lors d'un freinage.



1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

5) Loquet de frein

Cette commande est située sur le côté gauche du guidon, sur la manette de frein arrière. Lorsqu'on l'actionne, elle immobilise le véhicule. Cette commande devient utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, par exemple lors d'un virage en «K».

⚠ AVERTISSEMENT

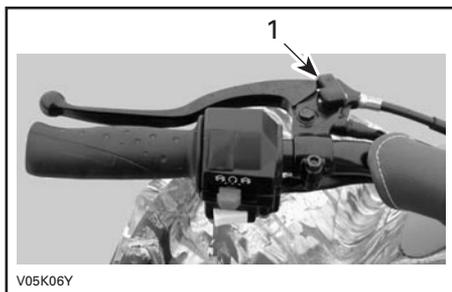
Il est important de toujours utiliser le loquet de frein lorsque le véhicule n'est pas en mouvement.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le loquet de frein est bien débloqué avant de mettre le VTT en marche.

Un usage prolongé des freins lorsque le véhicule est en marche peut endommager le système de freinage en plus de provoquer une défaillance des freins et/ou un feu.

Pour enclencher le mécanisme: Appuyer sur la manette de frein et abaisser le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein reste maintenant enclenchée et serre les freins arrière.



1. Loquet de frein

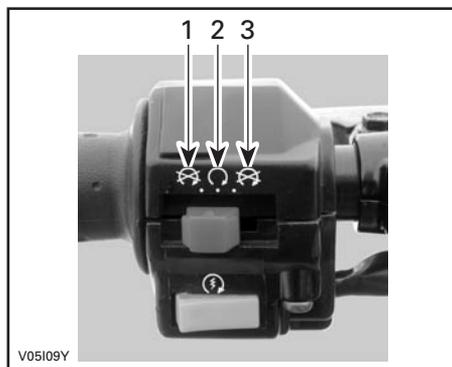
Pour débloquer le mécanisme de stationnement: Presser la manette de frein. Le loquet devrait retourner automatiquement à sa position initiale et la manette de frein devrait retourner à sa position de repos. Toujours déverrouiller le loquet de frein avant de mettre le VTT en marche.

6) Interrupteur d'arrêt du moteur

Cet interrupteur à trois positions est situé du côté gauche du guidon. Si on le met à la position «OFF», le moteur tournera mais ne démarrera pas.

On peut utiliser cet interrupteur en cas d'urgence et pour arrêter le moteur.

REMARQUE: Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter au moyen de l'interrupteur d'arrêt.



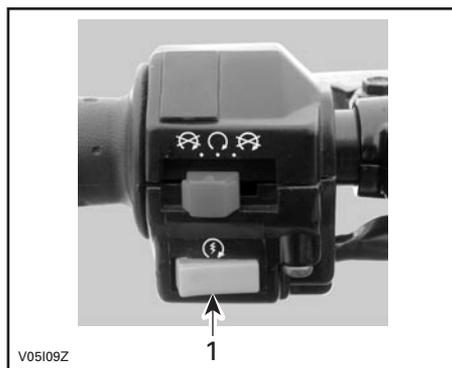
1. «OFF»
2. «ON»
3. «OFF»

7) Bouton de démarrage

Le bouton est situé du côté gauche du guidon.

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position. Le relâcher immédiatement après le démarrage.



1. Bouton de démarrage

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

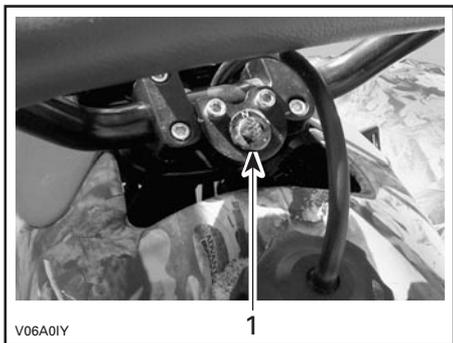
8) Indicateur de point mort

Modèles à 4 temps

Cette lampe est située au centre du combiné d'instruments.

Point mort

Lorsque cette lampe est allumée, elle indique que la transmission est au point mort.



1. Indicateur de point mort

9) Interrupteur d'allumage

Cette commande est située du côté droit du combiné d'instruments.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à trois positions: «OFF», «ON» et «ON» avec phares et feu.

REMARQUE: On utilise la position «ON» avec phares et feu seulement lorsque le VTT est équipé d'un phare.



INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position voulue. Pour retirer la clé, la tourner à la position «OFF», puis tirer sur la clé.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position «OFF», on recommande de l'arrêter au moyen de l'interrupteur d'arrêt. Toujours couper le contact une fois le moteur arrêté.

10) Levier d'étrangleur

Modèles à 4 temps

Situé du côté gauche du véhicule, ce dispositif comporte un levier variable qui sert à faciliter le démarrage à froid.

La position «OFF» correspond à la marche normale lorsque le moteur est chaud (complètement enfoncé).



LEVIER D'ÉTRANGLEUR EN POSITION «OFF»

La position «FULL» sert à l'utilisation lorsque le moteur est plus froid (complètement tiré).



LEVIER D'ÉTRANGLEUR EN POSITION «FULL CHOKE»

Les positions entre «OFF» et «FULL» sont utilisées en fonction de la température.

11) Bouchon de réservoir de carburant

Dévisser le bouchon dans le sens anti-horaire et l'enlever pour remplir le réservoir de carburant, puis le remettre en place et le visser à fond dans le sens horaire.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais vérifier le niveau de carburant à la lueur d'une flamme nue.

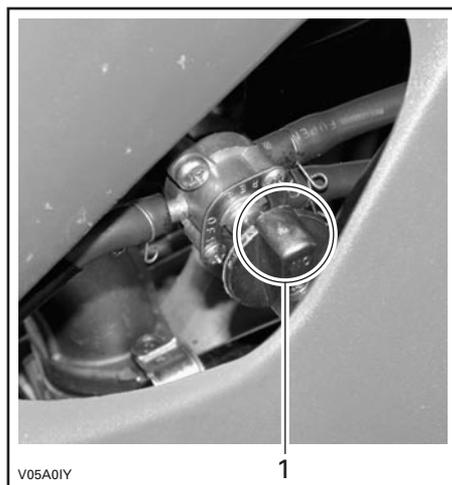
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais laisser un enfant faire le plein de carburant.

12) Robinet de carburant

Modèles à 4 temps

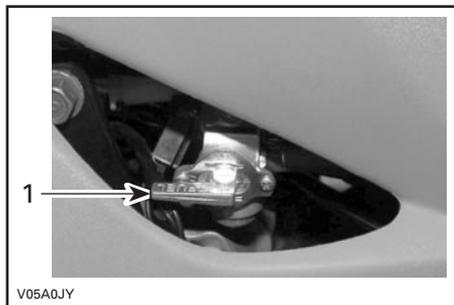
Ce robinet est situé sur le panneau de droite, sous l'avant du siège. Il s'agit d'une commande rotative à trois positions: «OFF», «ON» et «RES». Tourner la patte pour aligner son aiguille sur «OFF», «ON» ou «RES».



1. Aligner l'aiguille sur la position voulue

Modèles à 2 temps

Ce robinet est situé sur le panneau de gauche, sous l'avant du siège. Il s'agit d'une commande rotative à 3 positions: «OFF», «ON» et «RES». Tourner la patte pour aligner son aiguille sur «OFF», «ON» ou «RES».



1. Aligner l'aiguille sur la position voulue

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

ATTENTION: Mettre le robinet à la position «OFF» lorsque le VTT n'est pas utilisé ou pendant son transport.

«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

«RES» (réserve)

Lorsqu'il n'y a plus de carburant dans le réservoir et que le robinet est en position «ON», on dispose d'une réserve de carburant de secours qu'on met en circuit en tournant le bouton à la position «RES». N'utiliser cette position que si le carburant vient à manquer en position «ON».

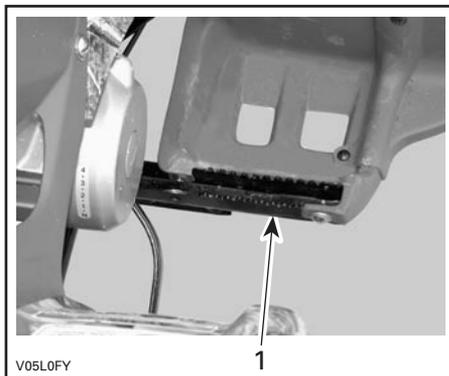
Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve de carburant. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position «ON».

ATTENTION: Si le robinet de carburant n'est pas bien aligné sur la position «ON», son ouverture est incomplète et l'écoulement de carburant peut être insuffisant. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

13) Repose-pied

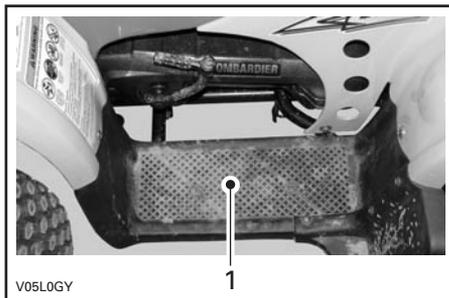
Situés sur les marchepieds, les repose-pieds servent à maintenir la stabilité des pieds du conducteur.

Modèles à 4 temps



1. Repose-pied

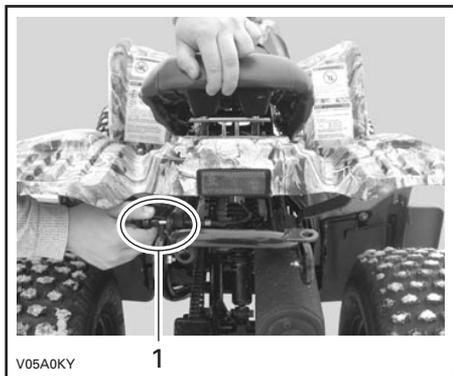
Modèles à 2 temps



1. Repose-pied

14) Bouton de loquet de siège

Situé sous l'aile arrière, près du pare-chocs arrière, ce loquet permet d'enlever le siège pour avoir accès au compartiment-moteur. Tirer sur le bouton pour libérer le siège.



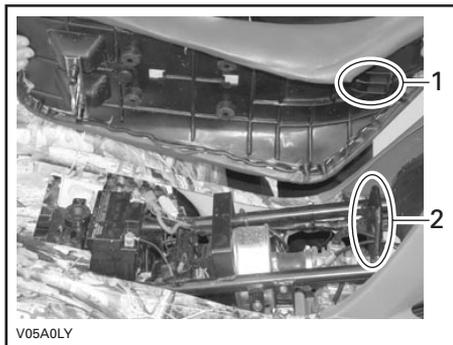
1. Bouton pour libérer le siège

Dépose du siège

Tirer le loquet tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière, puis l'enlever.

Pose du siège

Insérer la languette avant du siège dans le crochet du châssis. Lorsque le siège repose bien en place, le pousser fermement vers le bas pour enclencher le loquet.



1. Insérer cette languette dans le crochet
2. Crochet

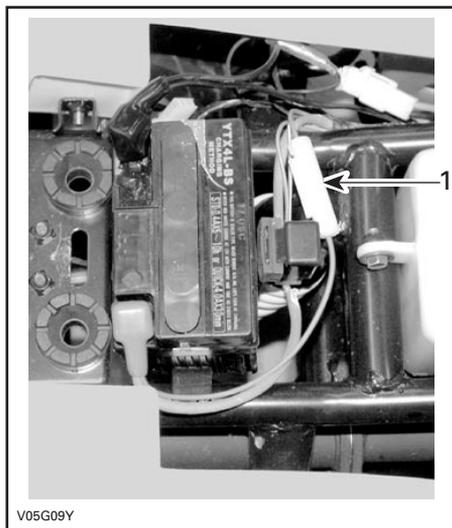
⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

15) Fusible

Le système électrique est protégé par un fusible. Se reporter à la section ENTRETIEN pour plus de détails.

Le porte-fusible est situé sur le câble (+) ROUGE, près de la batterie.

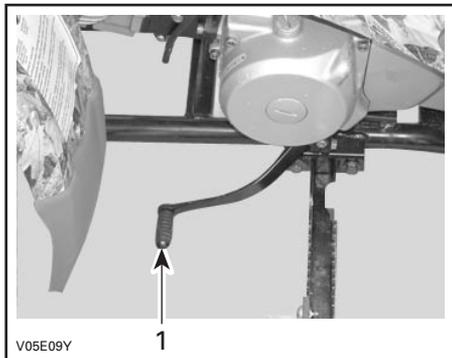


1. Porte-fusible

16) Pédale de changement de vitesse

Modèles à 4 temps

Situé devant le repose-pied gauche.



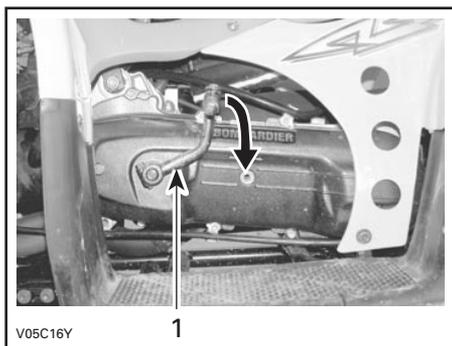
1. Pédale de changement de vitesse

17) Pédale de démarrage

Modèles à 2 temps

Pédale située du côté gauche du VTT.

Pour démarrer le moteur, appuyer doucement sur la pédale jusqu'à ce qu'on sente un embrayage, donner un coup vers le bas et remonter rapidement le pied.

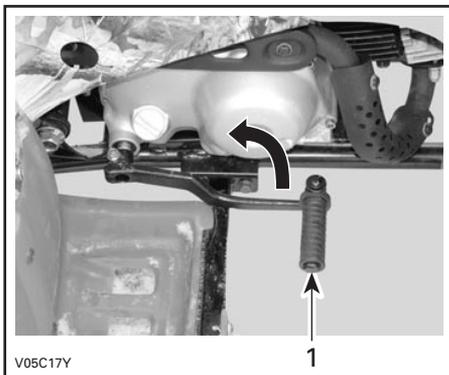


1. Pédale de démarrage

Modèles à 4 temps

Pédale située à droite du VTT.

Pour démarrer le moteur, soulever doucement la pédale jusqu'à ce qu'on sente un embrayage, donner un coup vers le haut puis abaisser rapidement le pied.



1. Pédale de démarrage

LIQUIDES

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

Cette section spécifie les liquides recommandés et les opérations nécessaires pour vérifier leurs niveaux. Se reporter à la section ENTRETIEN, qui indique comment procéder pour remplacer les liquides.

AVERTISSEMENT

Seul un adulte devrait s'occuper de la mise en pratique des directives ci-après.

Carburant

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence super sans plomb ou un mélange essence-alcool (gasohol) contenant moins de 10% d'éthane ou de méthane, disponibles dans la plupart des stations-service. L'essence doit avoir un indice d'octane de 91 ((R + M)/2) ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane de la pompe correspond à (R + M)/2. La pompe porte généralement une étiquette qui le précise.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence.

Niveau de carburant

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit être remis dans un endroit chaud. À mesure que la température augmente, le carburant se dilate et pourrait déborder. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours essuyer le carburant ou l'huile répandus sur le véhicule.

Huile à moteur

Huile recommandée

Modèles à 4 temps

Utiliser une huile minérale pour moteurs à 4 temps qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile afin de s'assurer que les lettres SG, SH ou SJ sont présentes. N'utiliser que de l'huile détergente de première qualité. On recommande d'employer de l'huile synthétique Bombardier.

Modèles à 2 temps

N'utiliser que de l'huile à injection pour moteurs à 2 temps.

Viscosité de l'huile

Modèles à 4 temps

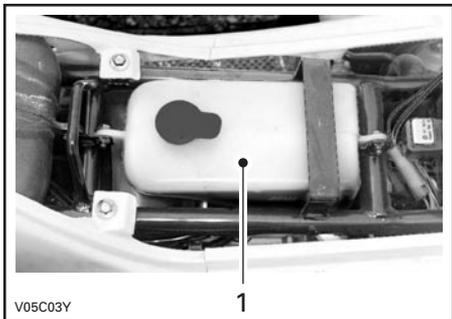
La viscosité SAE 10W40 ou SAE 40 est recommandée.

Niveau d'huile

Modèles à 2 temps

Enlever le siège et vérifier le niveau d'huile dans le réservoir; en ajouter au besoin.

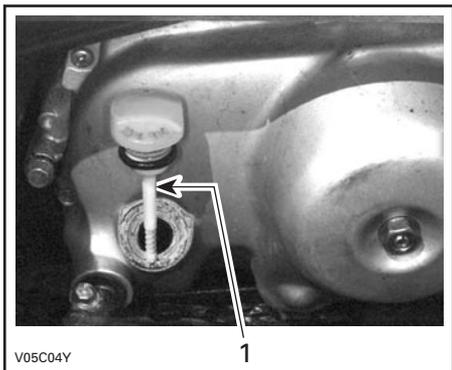
REMARQUE: Le réservoir peut contenir 1 L (1 pinte) d'huile.



1. Réservoir d'huile

Modèles à 4 temps

ATTENTION: Vérifier souvent le niveau d'huile et refaire le plein si nécessaire. Ne pas trop remplir. Si on le fait fonctionner avec un niveau d'huile incorrect, le moteur pourrait être sérieusement endommagé. Essuyer tout déversement d'huile.

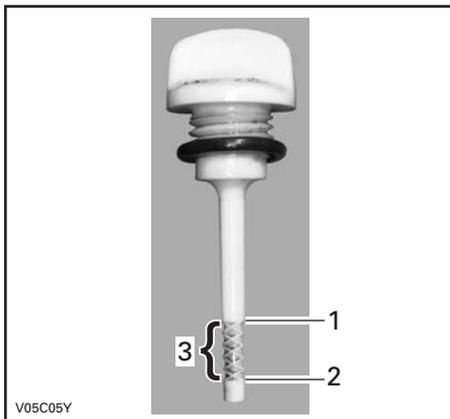


CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Le véhicule étant sur une surface de niveau, démarrer le moteur, le laisser tourner environ 1 minute puis l'arrêter. Vérifier ensuite le niveau d'huile en procédant comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge et la visser à fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Il devrait se situer près de la marque de maximum ou à égalité avec cette dernière.



1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement

4. Ajouter de l'huile jusqu'à la marque de maximum au besoin.
5. Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Mettre un entonnoir dans l'orifice de remplissage et remplir d'huile recommandée. **Ne pas trop remplir.**
6. Bien visser la jauge.

Batterie

REMARQUE: Concernant l'entretien ou la vérification de la batterie, consulter un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Dépose

Débrancher le câble (-) NOIR en premier, puis le câble (+) ROUGE.

AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence pour le démontage: débrancher le câble (-) NOIR d'abord. Des vapeurs d'électrolyte ou de carburant peuvent être présentes dans le compartiment-moteur, et une étincelle pourrait les enflammer et éventuellement provoquer des blessures.

Enlever la batterie du véhicule en prenant bien soin de ne pas la pencher, car de l'électrolyte pourrait couler par le tube de ventilation.

AVERTISSEMENT

L'électrolyte de batterie est une substance caustique qui brûle ou détruit les tissus organiques par action chimique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des verres de protection et une paire convenable de gants non absorbants lorsqu'on enlève la batterie avec les mains. En cas de déversement d'électrolyte, neutraliser immédiatement avec une solution de bicarbonate de soude et d'eau.

Installation

Remettre la batterie dans le véhicule.

AVERTISSEMENT

Brancher le câble (+) ROUGE d'abord, puis le câble (-) NOIR. Toujours brancher le câble (+) ROUGE en premier.

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

Modèles à 4 temps

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

ATTENTION: Ne jamais mélanger de l'huile à l'essence.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. **Toutefois, de brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.** Cependant, de longues accélérations vigoureuses, des vitesses de croisière prolongées et une surchauffe du moteur sont néfastes pendant la période de rodage.

Modèles à 2 temps

Pour assurer une longévité maximale et un rendement optimal du moteur, et pour éviter que celui-ci ne soit endommagé, ajouter de l'huile pour moteurs à deux temps aux quatre premiers pleins de carburant dans une proportion de 30:1. Ne pas appuyer sur l'accélérateur à plus de la moitié de sa course pendant les trois premières heures de fonctionnement. Durant la période de rodage (les quatre premiers pleins de carburant), conduire le VTT à différents régimes et ne pas appuyer sur l'accélérateur à plus de la moitié de sa course pendant de longues périodes.

Courroie

Modèles à 2 temps

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km (30 milles). Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

Révision-10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. C'est pourquoi on recommande de faire réviser le véhicule par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier après les 10 premières heures d'utilisation ou dans les 30 jours suivant l'achat, le premier des deux prévalant. Par la même occasion, vous pourrez discuter de toutes les questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

- Actionner le frein de stationnement et vérifier qu'il fonctionne normalement.
 - Vérifier la pression et l'état des pneus.
 - S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
 - Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent correctement.
 - S'assurer que la direction fonctionne bien.
 - Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
 - Actionner les manettes de frein et s'assurer que le freinage est complet. Les manettes doivent revenir complètement à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- Vérifier les niveaux de carburant et d'huile.
 - Vérifier si les composants du moteur, de la transmission et du groupe d'entraînement présentent des fuites.
 - Vérifier que la chaîne d'entraînement est bien lubrifiée et réglée.
 - S'assurer que les pignons ne sont pas usés ni endommagés.
 - S'assurer que le robinet de carburant est complètement ouvert (position «ON»).
 - S'assurer que le siège est correctement fixé.
 - Vérifier visuellement et au toucher si des pièces présentent un jeu lorsque le moteur est arrêté. Vérifier les attaches.
 - S'assurer que la voie est libre sur le trajet du véhicule.
 - Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage, de l'interrupteur d'arrêt du moteur et de la lampe témoin.
 - Démarrer le moteur et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chacun des freins pour vérifier leur fonctionnement.

Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier s'il y a lieu.

CONSIGNES D'UTILISATION

Généralités

Modèles à 4 temps

Ce VTT est muni de quatre rapports de marche avant.

Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est en position «N».

Tous les modèles

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à la position «ON». Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN», puis appuyer sur le bouton de démarrage.

Démarrage à froid

Modèles à 2 temps

Les modèles à 2 temps sont munis d'un dispositif d'enrichissement automatique.

Pour démarrer le véhicule, tourner la clé de contact à la position «ON» et mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position jusqu'à ce que le moteur démarre.

ATTENTION: Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage pendant plus de 10 secondes. Observer une période de repos entre les tentatives de démarrage afin de laisser le démarreur refroidir. Prendre garde aussi de mettre la batterie à plat.

REMARQUE: On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur. Toutefois, si on ouvre trop les gaz, le système d'étrangleur ne sera pas activé.

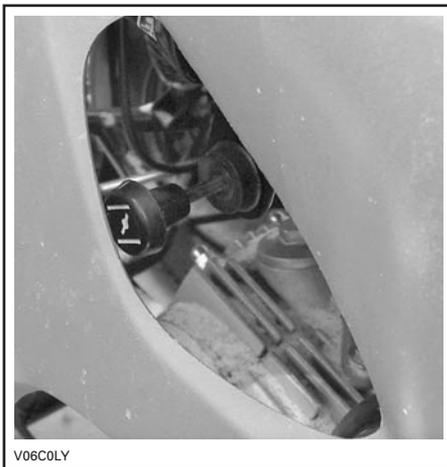
Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

Modèles à 4 temps

Introduire la clé dans l'interrupteur d'allumage et tourner la clé à la position «ON».

REMARQUE: Ne pas oublier de mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur en position «RUN».

Par temps froid, c'est-à-dire sous 0°C (32°F), tirer complètement sur le levier d'étrangleur et démarrer le moteur.



POSITION «FULL»

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position jusqu'à ce que le moteur démarre.

ATTENTION: Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage pendant plus de 10 secondes. Observer une période de repos entre les tentatives de démarrage afin de laisser le démarreur refroidir. Prendre garde aussi de mettre la batterie à plat.

REMARQUE: On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur. Toutefois, si on ouvre trop les gaz, on peut noyer le moteur.

Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

Après quelques secondes, enfoncer le levier d'étrangleur jusqu'à ce que le moteur atteigne un régime normal.

REMARQUE: Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Se reporter alors à la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.

Lorsque le moteur est chaud, placer le levier à la position «OFF» et relâcher les freins.



POSITION «OFF»

Démarrage à chaud

Procéder de la façon décrite précédemment, sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après 2 tentatives de 5 secondes avec le démarreur électrique, tirer le levier d'étrangleur à mi-chemin. Démarrer le moteur sans actionner le levier d'accélérateur. Après quelques secondes, placer le levier d'étrangleur à la position «OFF».

Pour arrêter le moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule sur une surface inclinée.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser complètement le véhicule.

Actionner le frein de stationnement.

Mettre la transmission en position «N» (modèle DS90 à 4 temps seulement).

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position «OFF».

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

Changement de vitesse de transmission

Modèles à 4 temps

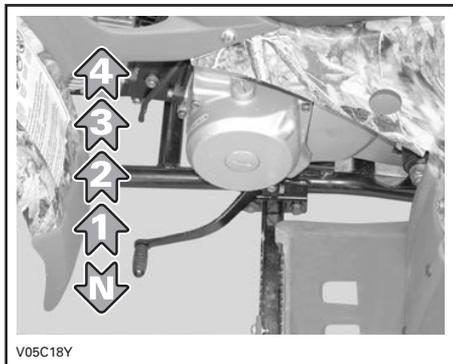
Pour changer de vitesse, relâcher la manette d'accélérateur, puis actionner le sélecteur de vitesse de la manière décrite ci-dessous.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours relâcher l'accélérateur pour passer à une vitesse supérieure ou pour rétrograder, sinon il pourrait s'ensuivre une perte de maîtrise ou un capotage.

En déplaçant le sélecteur de vitesse au bout de sa course une fois, la transmission passe au prochain rapport supérieur ou inférieur. Le sélecteur devrait automatiquement revenir à sa position initiale.

Pour passer à un rapport supérieur, placer le bout de sa botte sous le sélecteur de vitesse et le soulever jusqu'au bout de sa course. Pour rétrograder, appuyer sur le sélecteur jusqu'à ce qu'il atteigne le bout de sa course.



OPÉRATIONS SPÉCIALES

Moteur noyé

Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, il peut être noyé. Procéder alors comme suit.

Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «ON» et s'assurer que l'étrangleur n'est pas en fonction.

S'assurer que la transmission est à la position «N» (**modèles à 4 temps seulement**).

Presser à fond la manette d'accélérateur tout en démarrant le moteur.

Dès que le moteur démarre, relâcher la manette d'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.

Si le moteur ne démarre toujours pas:

Débrancher le câble de bougie.

Enlever la bougie.

Actionner le démarreur à quelques reprises. Ensuite, installer une nouvelle bougie si possible ou une bougie propre et sèche.

Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si l'on noie encore le moteur, s'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Surchauffe du moteur

Si le moteur surchauffe, essayer ce qui suit:

Réduire la vitesse du véhicule, mais essayer de maintenir le véhicule en mouvement afin d'assurer la circulation d'air au radiateur. Si le moteur surchauffe toujours après environ une minute, arrêter le véhicule et mettre la transmission à la position «N» (**modèles à 4 temps seulement**). Serrer le frein de stationnement et arrêter le moteur.

Laisser le moteur refroidir.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier dans les plus brefs délais.

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin (plages, mise à l'eau de bateau, etc.), il est impératif de rincer le véhicule à l'eau douce afin de le préserver ainsi que ses composants. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser le lubrifiant BOMBARDIER LUBE. Cette opération doit être faite à la fin de chaque journée d'utilisation.

Lorsque le véhicule est utilisé dans la boue, il est recommandé de le rincer afin de le préserver, ainsi que ses composants, et de maintenir la propreté du feu arrière et des phares.

Capotage

Lorsque le véhicule a capoté ou reste incliné d'un côté, attendre 3 à 5 minutes avant de démarrer le moteur. Vérifier le niveau d'huile et en ajouter au besoin.

Submersion du véhicule

Si le véhicule est submergé, on devra se rendre dès que possible chez un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. **NE PAS DÉMARRER LE MOTEUR!** Le VTT peut être gravement endommagé si on ne suit pas les bonnes directives de redémarrage.

Entreposage et préparation présaisonnière

AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier tel qu'il est prescrit dans le TABLEAU D'ENTRETIEN.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus d'un mois, il importe de le remiser correctement.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes de remisage.

Lorsqu'on utilise le VTT après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour connaître les consignes appropriées.

TABLEAU D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel. Si on ne connaît pas les méthodes de réglage et les pratiques d'entretien sécuritaires, s'adresser à son concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

Modèles à 2 temps

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN I : Inspecter, vérifier, nettoyer, ajuster, lubrifier, remplacer au besoin A : Ajuster N : Nettoyer L : Lubrifier R : Remplacer	INSPECTION INITIALE 10 HEURES OU 400 KM (250 mi) ①	APRÈS			RESPONSABLE
		25 HEURES OU 1250 KM (800 mi)	50 HEURES OU 2500 KM (1600 mi)	100 HEURES OU 5000 KM (3100 mi)	
MOTEUR/TRANSMISSION					
Niveau d'huile de la boîte de vitesses	I		I		Client
SYSTÈME D'ALIMENTATION					
Filtre à air ③			N	I	Client
Filtre à carburant, conduits de carburant et raccords	I		I		Concess.
Carburateur	I		A	N	Concess.
SYSTÈME ÉLECTRIQUE					
Bougie	I			R	Concess.
Connexions de batterie			I		Concess.
GROUPE D'ENTRAÎNEMENT					
Réglage/lubrification de la chaîne d'entraînement	I		I		Client
Usure des pignons ③				I	Concess.
DIRECTION/COMMANDES					
Dispositifs de fixation du guidon ②	I	A		I	Concess.
Pression et usure des pneus ②	I		I		Client
SUSPENSION					
Amortisseur		I			Client
FREINS					
Système de freinage ②	I	A		I	Concess.
CARROSSERIE/CHÂSSIS					
Solidité des fixations ②	I	I			Client
Lubrification du châssis ③			I		Client

① Doit être effectué par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.

② Élément de l'inspection de préutilisation.

③ Plus souvent lorsqu'on en fait l'usage dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux ou encore dans des conditions détrempées.

Concess.: Concessionnaire

Modèles à 4 temps

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN I : Inspecter, vérifier, nettoyer, ajuster, lubrifier, remplacer au besoin A : Ajuster N : Nettoyer L : Lubrifier R : Remplacer	INSPECTION INITIALE 10 HEURES OU 400 KM (250 mi) ①	APRÈS			RESPONSABLE
		25 HEURES OU 1250 KM (800 mi)	50 HEURES OU 2500 KM (1600 mi)	100 HEURES OU 5000 KM (3100 mi)	
MOTEUR/TRANSMISSION					
Système d'embrayage	I			I	Concess.
Vitesse de ralenti du moteur	I			I	Concess.
Niveau d'huile à moteur ②	I			R	Client
Tamis d'huile à moteur				N	Concess.
Jeu des soupapes	I			A	Concess.
SYSTÈME D'ALIMENTATION					
Filtre à air ③		N		I	Client
Filtre à carburant, conduits de carburant et raccords	I			I	Concess.
Carburateur	I		A	N	Concess.
SYSTÈME ÉLECTRIQUE					
Bougie	I			R	Concess.
Connexions de la batterie	I		I		Client
GROUPE D'ENTRAÎNEMENT					
Lubrification/réglage de la chaîne d'entraînement ②	I		I		Client
Usure des pignons ③				I	Concess.
DIRECTION/COMMANDES					
Dispositifs de fixation du guidon ②	I	A		I	Concess.
Pression et usure des pneus ②	I		I		Client
SUSPENSION					
Amortisseur		I			Client
FREINS					
Système de freinage ②	I	A		I	Concess.
CARROSSERIE/CHÂSSIS					
Solidité des fixations ②	I	I			Client
Lubrification du châssis ③			I		Client

① Doit être effectué par un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.

② Élément de l'inspection de préutilisation.

③ Plus souvent lorsqu'on en fait l'usage dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux ou encore dans des conditions détrempées.

Concess.: Concessionnaire

ENTRETIEN

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

AVERTISSEMENT

À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté pendant les opérations d'entretien.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'on enlève un dispositif de verrouillage (ex.: patte de verrouillage, attache autofreinée, etc.) lors du démontage ou du remontage, toujours le remplacer par un neuf.

AVERTISSEMENT

Toute opération d'entretien doit être effectuée par un adulte ou un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier. Ne pas laisser les enfants essayer d'effectuer une réparation ou une opération d'entretien.

Les rubriques suivantes décrivent les opérations d'entretien que le propriétaire peut faire lui-même s'il le désire. Les autres opérations indiquées au tableau d'entretien doivent être confiées à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

REMARQUE: Cette section décrit entre autres la marche à suivre pour remplacer les liquides. Se reporter à la section LIQUIDES pour savoir comment vérifier les niveaux et les rétablir.

Moteur/transmission

Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. La vidange devrait être faite lorsque le moteur est chaud.

AVERTISSEMENT

L'huile à moteur peut être brûlante. Attendre que l'huile soit moins chaude.

S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Enlever la jauge d'huile.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.

Attendre suffisamment longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre à huile.

Enlever le couvercle du carter droit pour remplacer le filtre à huile.

Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

Essuyer tout déversement d'huile sur le moteur.

Changer le joint d'étanchéité du bouchon de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité et du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon en place. Refaire le plein du moteur au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, se reporter à la section FICHES TECHNIQUES.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le filtre à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier ensuite le niveau d'huile. Refaire le plein au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Réglage des soupapes

S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour le réglage des soupapes.

S'il n'y a pas suffisamment de jeu, il pourrait y avoir une perte de puissance ou les soupapes pourraient être endommagées. S'il y a trop de jeu, le moteur sera bruyant.

Filtre à air

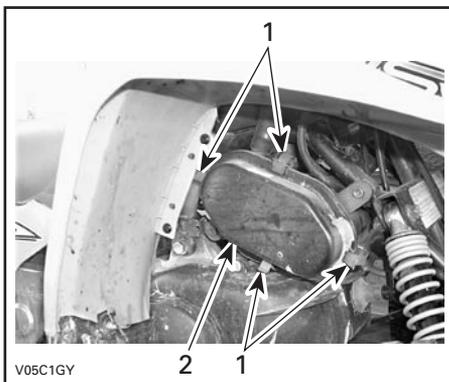
Remplacement du filtre à air

Modèles 2-temps

REMARQUE: Le boîtier de filtre à air est situé sous l'aile avant droite du véhicule.

ATTENTION: Ne jamais enlever ni modifier de composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Autrement, on peut amoindrir les performances du moteur ou même l'endommager.

Dégager les fixations et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Fixations
2. Couvercle du boîtier

Enlever et nettoyer les composants du filtre à air.



Pour nettoyer les composants du filtre, suivre les instructions suivantes.

Verser une solution nettoyante (N/P 293 600 059 ou l'équivalent) dans un seau. Y tremper le filtre plusieurs fois jusqu'à ce qu'il soit propre. Rincer à l'eau tiède.

Pendant que le filtre trempe dans la solution nettoyante, nettoyer le boîtier de filtre à air.

Laisser ensuite le filtre sécher complètement.

Une fois le filtre sec, huiler avec de l'huile pour filtre à air (N/P 293 600 058 ou l'équivalent).

Remettre le couvercle du filtre à air et les fixations.

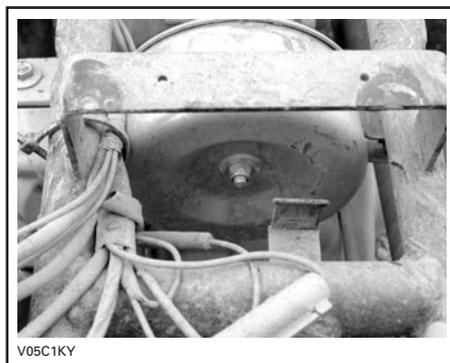
Modèles 4-temps

REMARQUE: Le boîtier de filtre à air est placé sous le siège.

Dépose

Enlever:

- le siège
- le raccord électrique



- le couvercle du filtre à air
- le filtre à air.

Installation

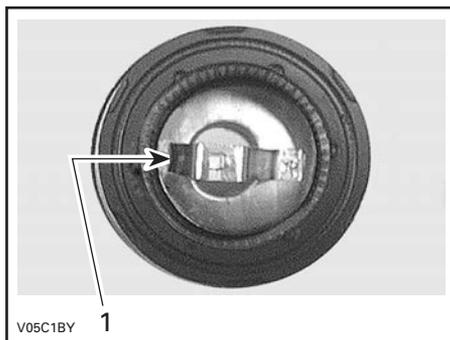
Lors de l'installation du filtre à air, s'assurer que ce dernier entre bien en contact avec sa base. Sinon, **une zone de dérivation d'air pourrait se créer et le moteur aspirerait de l'air non filtré, ce qui risquerait de l'endommager.**

Les photos suivantes montrent comment procéder.

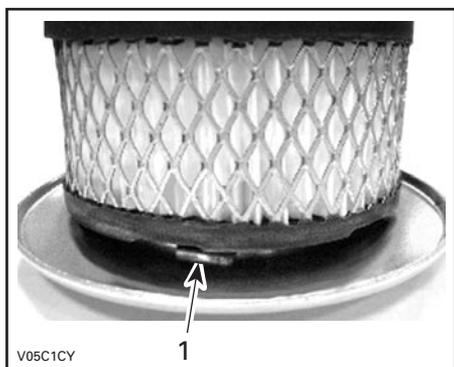
- les boulons (un chaque côté du boîtier)



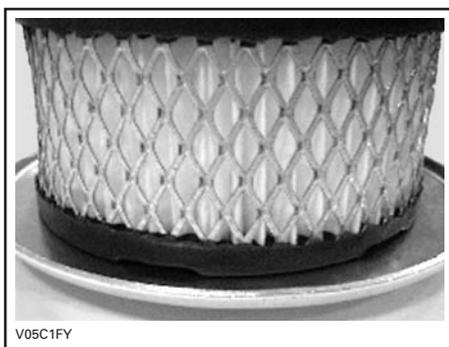
- l'écrou central



1. Interférence entre le rebord de caoutchouc du filtre et le support de la base



1. Jeu entre le filtre et la base



AJUSTEMENT ADÉQUAT DU FILTRE SUR LA BASE

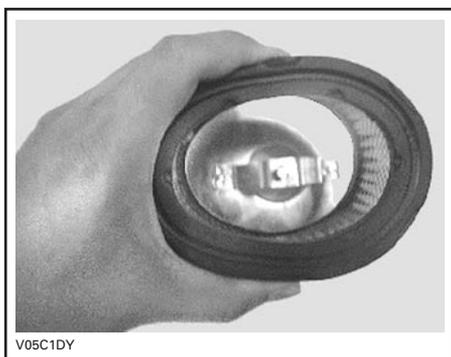
Remettre toutes les pièces en suivant la procédure inverse expliquée pour la dépose.

Système électrique

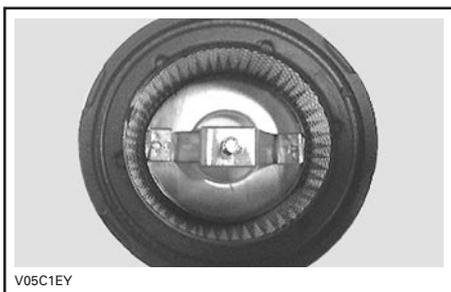
Batterie

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est en place dans le véhicule.



DONNER UNE FORME OVALE AU FILTRE



PLACER LE FILTRE OVALE SUR LA BASE, COMME IL EST INDIQUÉ

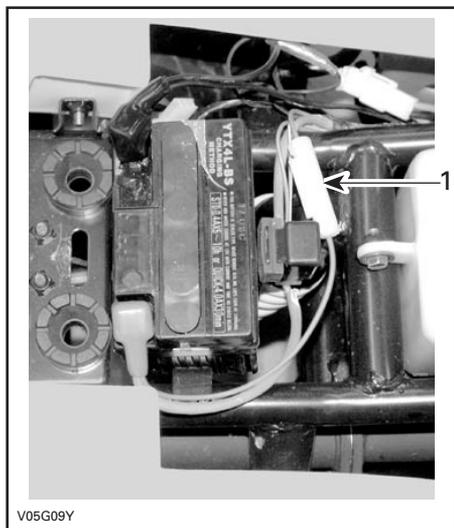
Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Enduire les bornes de graisse diélectrique afin de les protéger contre l'oxydation.

Fusible

Si le fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même puissance.

ATTENTION: Ne pas utiliser un fusible d'une capacité supérieure, car cela pourrait entraîner des dommages importants.

Le porte-fusible est situé sur le câble (+) ROUGE de la batterie.



1. Porte-fusible

Groupe d'entraînement

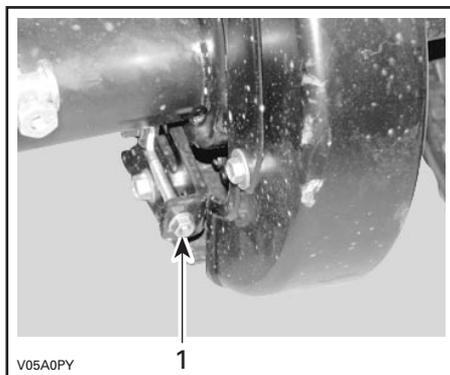
Chaîne d'entraînement

Vérifier l'état de la chaîne d'entraînement.

À chaque randonnée, la chaîne d'entraînement devrait être vérifiée, lubrifiée et réglée.

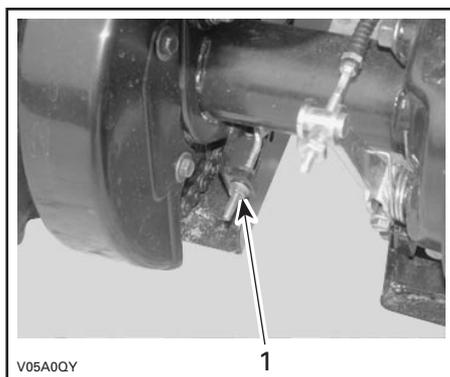
La chaîne d'entraînement devrait présenter un jeu de 20 à 30 mm (25/32 à 1-3/16 po) vers le haut et vers le bas.

Régler la chaîne d'entraînement en tournant son écrou de réglage.



MODÈLES À 2 TEMPS

1. Écrou de réglage de la chaîne d'entraînement



MODÈLES À 4 TEMPS

1. Écrou de réglage de la chaîne d'entraînement

Roue

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est d'autant plus important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer.

Pneus et roues

Pression des pneus

AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. En cas de sous-gonflage, le pneu risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. En cas de surpression, le pneu risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme les pneus sont de type basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont « froids », c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la boîte à outils.

PRESSIION DES PNEUS

ARRIÈRE

RECOMMANDÉE 55 kPa (8 lbf•po²)

MINIMUM 41 kPa (6 lbf•po²)

AVANT

RECOMMANDÉE 15 kPa (2.2 lbf•po²)

MINIMUM 12 kPa (1.8 lbf•po²)

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour le tout-terrain, une crevaillon reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe manuelle et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Dépose d'une roue

Desserrer les boulons puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les boulons puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue en place, on recommande d'appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets. Serrer les boulons progressivement, en ordre entrecroisé, puis exercer un couple final.

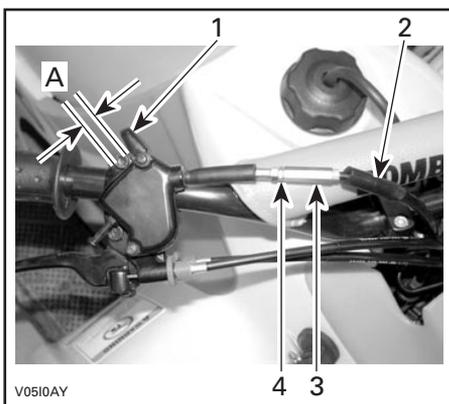
**COUPLE DE
SERRAGE DES
ÉCROUS DE ROUE**

44 N•m
(32 lbf•pi)

Systèmes de direction/ de commande

Réglage du câble d'accélérateur

Normalement, le câble d'accélérateur doit présenter un jeu de 2 à 6 mm (3/32 à 7/32 po).



1. Manette d'accélérateur
 2. Protecteur de caoutchouc
 3. Tendeur de câble
 4. Écrou autobloquant
- A. 2 à 6 mm (3/32 à 7/32 po)

Pour régler le câble, faire glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

Desserrer l'écrou autobloquant et tourner le tendeur de façon à obtenir le réglage approprié.

Suspension

Réglage

Amortisseurs avant

Modèles à 4 temps

AVERTISSEMENT

Les cames de réglage de droite et de gauche doivent toujours être réglées à la même position. Ne jamais régler une seule came. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité et pourrait même entraîner un accident.

Réglage de la précharge

Tous les modèles (avant ou arrière)

Régler la précharge du ressort en tournant la came de réglage.

Tourner les cames de réglage dans le sens horaire pour obtenir un réglage plus rigide lorsque la route est en mauvais état.

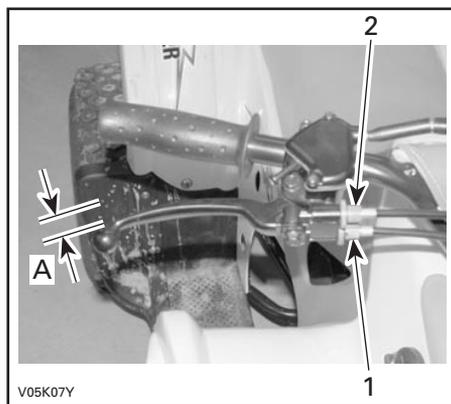
Tourner les cames de réglage dans le sens antihoraire pour obtenir un réglage plus souple lorsque la route est en bon état et qu'on ne transporte qu'une faible charge.

Freins

Réglage de la manette de frein

Normalement, la manette de frein doit présenter un jeu de 10 à 20 mm (13/32 à 25/32 po).

Pour régler les freins avant, tourner les dispositifs de réglage sur la manette de frein droite.

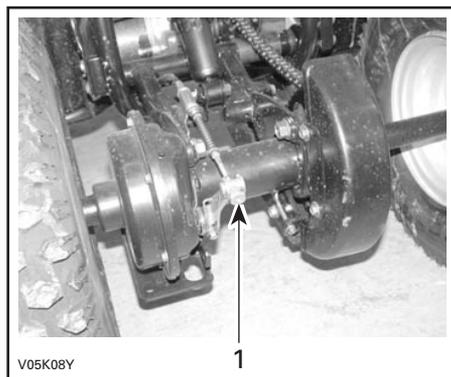


1. Dispositif de réglage du frein avant gauche
 2. Dispositif de réglage du frein avant droit
- A. 10 à 20 mm (13/32 à 25/32 po)

Pour régler le frein arrière, tourner l'écrou de réglage à l'extrémité du câble de frein.

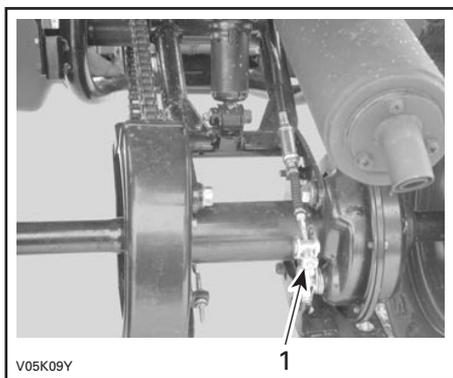
AVERTISSEMENT

L'écrou de réglage doit être aligné avec la goupille. Le moindre écart pourrait se traduire par un jeu lorsqu'on serre les freins.



MODÈLES À 2 TEMPS

1. Écrou de réglage



V05K09Y

1

MODÈLES À 4 TEMPS

1. Écrou de réglage

Carrosserie et châssis

Compartment-moteur

Vérifier si le compartiment-moteur présente des dommages et des fuites. S'assurer que tous les colliers de tuyauterie sont bien serrés et qu'aucun tuyau n'est fissuré, plié ni endommagé de quelque autre façon.

Inspecter le silencieux, la batterie et les fixations du réservoir. S'assurer que les connexions électriques ne sont pas corrodées et sont bien serrées.

Remplacer ou faire réparer les pièces endommagées.

Fixations

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Reserrer au besoin.

Loquet de siège

Enlever le siège et vérifier si le mécanisme du loquet et la tige sont usés ou endommagés. S'adresser à un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier pour tout remplacement de pièces.

Nettoyage et protection du véhicule

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement afin de prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie avec une solution d'eau chaude et de savon (détergent doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

TRANSPORT

Tout en lisant le présent *Guide du conducteur*, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

Transport

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

AVERTISSEMENT



V00A174

Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (c'est-à-dire sur ses quatre roues).

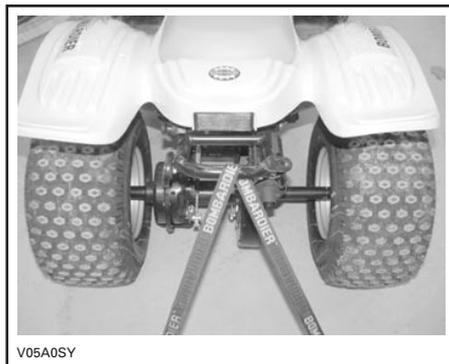
Placer le robinet de carburant à la position «OFF».

Serrer le frein de stationnement.

Arrimer le véhicule à l'avant et à l'arrière par les pare-chocs.



POINT D'ARRIMAGE AVANT



POINT D'ARRIMAGE ARRIÈRE

ATTENTION: L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule.

DIAGNOSTIC DES PANNES

CONSTATATION: <i>Le moteur ne tourne pas</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. L'interrupteur d'allumage se trouve à la position «OFF».	Placer l'interrupteur à la position «ON».
2. La transmission n'est pas réglée à la position «N».	Placer la transmission à la position «N».
3. Fusible grillé.	Vérifier le fusible d'alimentation principal.
4. Batterie faible ou connexions desserrées.	Vérifier le fusible du système de charge. Vérifier l'état des connexions et des bornes. Faire vérifier la batterie. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
5. L'interrupteur d'arrêt du moteur est en position «OFF».	Mettre l'interrupteur en position «ON».

CONSTATATION: <i>Le moteur tourne, mais refuse de démarrer</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Le mélange n'est pas suffisamment riche pour faire démarrer un moteur froid.	Vérifier le niveau de carburant et la méthode de démarrage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur.
2. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).	Voir les OPÉRATIONS SPÉCIALES.
3. Le carburant ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).	Vérifier le niveau de carburant. Tourner le robinet de carburant à la position «ON» (essayer également à la position «RES»). Une panne de la pompe à carburant ou du carburateur peut s'être produite. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
4. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).	Enlever la bougie et la rebrancher au câble de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'allumage et/ou le ou les interrupteurs d'arrêt du moteur se trouvent à la position «ON». Mettre le moteur en marche lorsque la bougie est mise à la masse sur le moteur, loin du trou de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer la bougie. Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
5. Compression du moteur.	Lorsqu'on actionne le moteur au moyen du démarreur au pied, on devrait percevoir les «cycles» de résistance lorsque le piston parvient au point mort haut. Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

CONSTATATION: Accélération ou puissance insuffisante du moteur

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.	Voir la rubrique LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER. Nettoyer la bougie et vérifier le degré thermique. Remplacer au besoin.
2. Le carburant ne parvient pas au moteur.	Voir la rubrique LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
3. Réglages du carburateur.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
4. Surchauffe du moteur.	Voir la rubrique SURCHAUFFE DU MOTEUR dans OPÉRATIONS SPÉCIALES. Si la surchauffe persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
5. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.	Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.
6. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

CONSTATATION: Retours de flamme dans le moteur

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Le système d'échappement fuit.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
2. Le moteur tourne en surchauffant.	Voir la rubrique ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.
3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
4. Mauvais réglage du carburateur.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

CONSTATATION: Ratés d'allumage du moteur

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.	Nettoyer et vérifier la bougie et son degré thermique. La remplacer au besoin.
2. Présence d'eau dans le carburant.	Vider le système d'alimentation et le remplir de carburant neuf.

CONSTATATION: <i>Le véhicule n'atteint pas sa vitesse maximale</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Moteur.	Voir la rubrique ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.
2. Frein de stationnement.	S'assurer que le loquet de levier de frein est complètement déverrouillé.
3. Boîtier de filtre à air obstrué ou sale.	Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin. Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.
4. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

CONSTATATION: <i>Levier de changement de vitesse difficile à déplacer</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Les engrenages de la transmission se trouvent dans une position empêchant le levier sélecteur de bien fonctionner.	Faire faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et permettre au levier sélecteur de bien se placer.
2. Réglage trop rapide du ralenti.	Régler le ralenti. Se référer aux FICHES TECHNIQUES.
3. Transmission à changement de vitesse continu usée ou sale.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

CONSTATATION: <i>Le régime du moteur augmente, mais le véhicule n'avance pas</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Transmission en position «N».	Sélectionner un rapport.
2. Transmission à changement de vitesse continu défectueuse.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.
3. Présence d'eau dans le logement de la transmission à changement de vitesse continu.	Communiquer avec un concessionnaire autorisé de VTT de Bombardier.

FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		DS90/QUEST 90 À 4 TEMPS
MOTEUR		
Type		4 temps, refroidi à l'air
Nombre de cylindres		Un cylindre horizontal
Nombre de soupapes		2 soupapes
Cylindrée		85.9 cc (5.2 po ³)
Alésage	Standard	40 mm (1.85 po)
Course		49.5 mm (1-15/16 po)
Démarrage		Électrique/au pied
Taux de compression		8.1:1
Lubrification		Par pompe avec filtre remplaçable
Décompresseur		S.O.
TRANSMISSION		
Transmission		Transmission semi-automatique à 4 vitesses, multidisque humide
CARBURATION		
Régime de ralenti	± 100	1700 tr/mn
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type d'allumage		ADC (allumage à décharge de condensateur)
Bougies (marque et type)		NGK CR7HSA
Nombre de bougies		1
Écartement des électrodes		0.7 mm (.027 po)
Batterie		12 V, 4 Ah. Aucun entretien requis
Système de démarrage		Démarrateur électrique
Feu arrière		S.O.
FUSIBLE		
Fusible principal		7 A
SUSPENSION		
Avant	Type	Indépendante avec amortisseur à l'huile et à bras triangulaire
Arrière	Type	Essieu rigide avec amortisseur unique à l'huile

MODÈLE		DS90/QUEST 90 À 4 TEMPS
PNEUS		
Pression	Avant	15 kPa (2.2 lbf/po ²) recommandé, 12 kPa (1.8 lbf/po ²) min.
	Arrière	55 kPa (8 lbf/po ²) recommandé, 41 kPa (6 lbf/po ²) min.
Taille	Avant	20 x 7-8
	Arrière	18 x 9.5-8
ROUES		
Couple de serrage des écrous de roue	Avant/arrière	44 N•m (32 lbf•pi)
FREINS		
Avant		2 tambours
Arrière		1 tambour
Stationnement		Loquet sur la manette de frein côté gauche
DIMENSIONS		
Poids à vide		120 kg (265 lb)
Longueur hors tout		1525 mm (60 po)
Largeur hors tout		890 mm (35 po)
Hauteur hors tout		900 mm (35.4 po)
Empattement		955 mm (38 po)
LIQUIDES		
Type d'huile (moteur et transmission)		Huile à moteur SAE 10W40 de type minéral pour moteurs à 4 temps. On recommande d'utiliser une huile synthétique de classe SG, SH ou SJ de l'API.
Type de carburant	Type	Essence super sans plomb
	Octane	91 (R + M)/2 ou plus élevé
CONTENANCES		
Huile de lubrification		Remplir: filtre: 1 L (1.06 pinte)

Vouée à l'amélioration constante de la qualité et à l'innovation, BOMBARDIER se réserve le droit de changer, en tout temps, le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

MODÈLES		DS50/QUEST 50 À 2 TEMPS	DS90 À 2 TEMPS
MOTEUR			
Cylindrée		49.3 cc (3 po ³)	82.5 cc (5.0 po ³)
Type		2 temps, refroidi à l'air	
Nombre de cylindres		Un cylindre horizontal	
Régime de ralenti ±100		1800 tr/mn	
Démarrage		Au pied, électrique	
Taux de compression		7:1	6.9:1
Alésage	Standard	40 mm (1-37/64 po)	50 mm (1-31/32 po)
Course		39.2 mm (1-35/64 po)	42 mm (1-21/32 po)
TRANSMISSION			
Transmission		Transmission à changement de vitesse continu	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE			
Type d'allumage		ADC (allumage à décharge de condensateur)	
Bougies (marque et type)		NGK BPR7HS	
Nombre de bougies		1	
Écartement des électrodes		0.7 mm (.027 po)	
Batterie		12 V, 4 Ah. Aucun entretien requis	
Feu arrière		S.O.	
FUSIBLE			
Fusible principal		7 A	
SUSPENSION			
Avant	Type	Indépendante avec amortisseur à l'huile et à bras triangulaire	
Arrière	Type	Essieu rigide avec amortisseur unique à l'huile	
PNEUS			
Pression	Avant	15 kPa (2.2 lbf/po ²) recommandée, 12 kPa (1.8 lbf/po ²) minimum	
	Arrière	55 kPa (8 lbf/po ²) recommandée, 41 kPa (6 lbf/po ²) minimum	
Taille	Avant	16 x 8-7	
	Arrière	16 x 8-7	
ROUES			
Couple de serrage des écrous de roue	Avant/arrière	44 N•m (32 lbf•pi)	

MODÈLES		DS50/QUEST 50 À 2 TEMPS	DS90 À 2 TEMPS
FREINS			
Avant		2 tambours	
Arrière		1 tambour	
Stationnement		Loquet sur la manette de frein côté gauche	
DIMENSIONS			
Poids à vide		103 kg (227 lb)	108 kg (238 lb)
Longueur hors tout		1465 mm (58 po)	1525 mm (60 po)
Largeur hors tout		875 mm (34 po)	890 mm (35 po)
Hauteur hors tout		890 mm (35 po)	930 mm (37 po)
Hauteur du siège		660 mm (26 po)	700 mm (28 po)
Empattement		955 mm (38 po)	
LIQUIDES			
Type d'huile		Huile pour moteurs à 2 temps seulement. On recommande d'employer une huile synthétique.	
Carburant	Type	Essence super sans plomb	
	Octane	91 (R + M)/2 ou plus élevé	
CONTENANCES			
Huile à moteur		Vidange d'huile, avec filtre: 0.9 L (0.95 pinte)	

Vouée à l'amélioration constante de la qualité et à l'innovation, BOMBARDIER se réserve le droit de changer, en tout temps, le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

GUIDE SI*

UNITÉ DE BASE			
DESCRIPTION		UNITÉ	SYMBOLE
longueur		mètre	m
masse		kilogramme	kg
force		newton	N
liquide		litre	L
température		Celsius	°C
pression		kilopascal	kPa
couple de serrage		newton-mètre	N•m
vitesse terrestre		kilomètre par heure	km/h
PRÉFIXES			
PRÉFIXE	SYMBOLE	SIGNIFICATION	VALEUR
kilo	k	mille	1000
centi	c	un centième	0.01
milli	m	un millième	0.001
micro	μ	un millionième	0.000001
FACTEURS DE CONVERSION			
POUR CONVERTIR DES	EN ①	MULTIPLIER PAR	
po	mm	25.4	
po	cm	2.54	
po ²	cm ²	6.45	
po ³	cm ³	16.39	
pi	m	0.3	
oz	g	28.35	
lb	kg	0.45	
lbf	N	4.4	
lbf•po	N•m	0.11	
lbf•pi	N•m	1.36	
lbf•pi	lbf•po	12	
lbf•po ²	kPa	6.89	
oz imp.	oz É.-U.	0.96	
oz imp.	mL	28.41	
gal imp.	gal É.-U.	1.2	
gal imp.	L	4.55	
oz É.-U.	mL	29.57	
gal É.-U.	L	3.79	
noeuds	mi/h	1.15	
MPH	km/h	1.61	
Fahrenheit	Celsius	(°F - 32) ÷ 1.8	
Celsius	Fahrenheit	(°C x 1.8) + 32	
cv	kW75	

* Le système international d'unités a pour abréviation SI dans toute les langues.

① Pour inverser les conversions, diviser par le facteur donné. Par exemple, pour convertir les **millimètres** en **pouces**, diviser par 25.4.

REMARQUE: Les facteurs sont arrondis à 2 décimales pour plus de facilité.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Bombardier Inc.
Produits récréatifs
Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec)
J1L 1W3 Canada
Télécopieur: (819) 566-3590



AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3

NUMÉRO DE MODÈLE
DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat

_____ | _____ | _____ | _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

**Date d'expiration
de la garantie**

_____ | _____ | _____ | _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire au moment de la vente.

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu votre VTT afin de vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de Bombardier.



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un tonneau peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ LE *GUIDE DU CONDUCTEUR*, LE *GUIDE DE SÉCURITÉ* ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VTT.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre VTT lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre VTT.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONSOMMEZ JAMAIS D'ALCOOL OU DE DROGUES** avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce VTT quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**